



## Bureau Directeur du 22 décembre 2005

Présents : Jacques Bettenfeld, Francis Arnault, Claude Perruchet, Alain Koubi  
Excusés : Jean-Pierre Feuillan, Georges Format, Claude Scarsi, Jacques Taillefer  
Assiste: Olivier Mangin

sous la présidence de André Amiel.

La séance est ouverte à 18h. La réunion se tient sous la forme d'une réunion téléphonique.

1 – Vu le décret n° 2002-649 du 29 avril 2002 pris pour l'application de l'article 15-2 de la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 et relatif à la licence d'agent sportif, modifié par le décret n° 2004-371 du 27 avril 2004, notamment son article 9,  
vu le dossier présenté par Jacques Bettenfeld, président de la commission des agents,  
le Bureau Directeur arrête le programme et les épreuves de l'examen d'agent sportif de Handball, et valide la composition de la commission d'examen tels que décrits dans le dossier présenté.

2 – Le Bureau Directeur évoque le jugement du tribunal administratif de Cergy Pontoise annulant la décision du jury d'appel du 23 juillet 2004 ayant exclu le club de Villepinte du secteur Elite pour la saison 2004/2005, au motif que le jury d'appel était ce jour là irrégulièrement composé. Le Bureau Directeur est dans l'attente des avis de ses conseillers quant aux conséquences juridiques et sportives de ce jugement, ainsi sur l'opportunité d'un recours éventuel.

3 – Le Bureau Directeur évoque la situation financière de la Ligue de Guadeloupe.

4 – Projet informatique

Le Bureau Directeur prend connaissance des derniers éléments de la négociation avec la société Aptus relative à la validation des suppléments de charge consécutifs à la mise à jour complète des spécifications de l'application pour reconstituer la référence des tests de qualification en relation avec les développements réalisés (voir procès verbaux des réunions du Bureau Directeur du 16 octobre, point 8.1, et du 28 octobre, point 4).

La séance est levée à 19h.

Claude PERRUCHET

Secrétaire Général

André AMIEL

Président de la FFHB